

**Contrat de projets Etat Région 2007-2013 - UFR Médecine 2<sup>ème</sup> partie -  
Cession d'un terrain communal à l'Etat -  
Signature d'une convention avec l'Etat**

**Mme l'Adjointe SCHIRRER, Rapporteur :** La construction de la 2<sup>ème</sup> tranche de locaux pour l'Unité de Formation et de Recherche «Sciences Médicales et Pharmaceutiques» de l'Université de Franche-Comté (UFR Médecine) sur le Pôle Santé des Hauts du Chazal, est destinée à l'accueil des étudiants de 1<sup>er</sup> cycle qui occupent actuellement les locaux de l'Arsenal Place Saint-Jacques : création de locaux d'enseignement, dont un amphithéâtre de 800 places, de laboratoires de recherche et de locaux d'administration.

Cette construction était déjà inscrite au Contrat de Plan Etat Région 2000 - 2006. Seule une partie de cette opération a été réalisée : l'aménagement des laboratoires et salles d'anatomie sous la bibliothèque universitaire du Pôle Santé, mis en service à la rentrée 2008, libérant ainsi le Bâtiment Bichat de l'Arsenal Place Saint-Jacques en vue de l'aménagement d'une Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement.

La construction des bâtiments neufs pour l'UFR Médecine a donc été inscrite à nouveau au Contrat de Projets Etat Région 2007-2013 pour un montant total de 20 973 000 € (Etat : 9 millions ; Région 9,473 millions ; Ville 2,5 millions).

Le permis de construire a été délivré le 20 août 2008. Le démarrage des travaux est prévu en septembre 2009 pour une durée de 18 mois.

Par acte administratif du 29 avril 2009, la commune a cédé à l'Etat le terrain nécessaire à cette construction ainsi qu'à l'implantation d'un restaurant universitaire. En contrepartie de cette aliénation d'une surface totale de 10 339 m<sup>2</sup>, la convention de financement doit être établie en sorte que le fonds de concours de la Ville pour cette opération soit réduit de 250 000 €.

Le Conseil Municipal est aujourd'hui appelé à décider en outre du principe de la cession à l'Etat du terrain nécessaire à l'aménagement d'un parking pour l'UFR Médecine. Situé entre la Bibliothèque Universitaire et l'Hôpital, ce terrain, d'une surface d'environ 12 500 m<sup>2</sup>, est estimé par France Domaines à 27 € le m<sup>2</sup> soit une somme globale d'environ 337 500 €.

En contrepartie de cette cession, le fonds de concours de la Ville pour cette opération sera réduit de 337 500 €.

### **Propositions**

Le Conseil Municipal est donc invité :

- à se prononcer sur cette cession aux conditions décrites ci-dessus,
- à autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer la convention de financement avec l'Etat pour un montant de global de 2 500 000 € dont 587 500 € pour le foncier et 1 912 500 € de contribution financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 17 juillet 2009.*